



## LA FFB MONTE AU CRÉNEAU

### GOVERNEMENT

#### Rendez-vous avec Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État aux PME et à l'Artisanat

Didier Ridoret et Pierre Tountevich, le président du conseil de l'artisanat, ont rencontré le 4 janvier dernier le nouveau Secrétaire d'État aux PME et à l'Artisanat, Frédéric Lefebvre. Double objectif de ce rendez-vous : rappeler la légitimité de la FFB à prendre toute sa place dans les instances dédiées à l'artisanat (chambres de métiers, FNPCA\*) et réaffirmer notre



© Philippe Baudoin

opposition au régime de l'auto-entrepreneur (voir page 2).

\* FNPCA : Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.

#### Rendez-vous avec Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie et du Développement durable

Le 23 décembre 2010, Didier Ridoret a été reçu par Nathalie Kosciusko-Morizet et par le secrétaire d'État au Logement, Benoist Apparu. L'occasion d'exposer à la nouvelle ministre l'implication forte de la FFB dans les nouveaux marchés de la rénovation énergétique et nos attentes dans ce domaine.



© Philippe Baudoin

#### Relancer l'éco-prêt à taux zéro

Didier Ridoret a regretté le ralentissement de l'éco-PTZ, notamment en raison des réticences des banques à distribuer ce produit. La ministre a indiqué qu'elle comptait lancer prochainement une campagne de communication et apporter des aménagements au dispositif afin de lui donner un second souffle.

#### Soutenir les « Pros »

Le Président a dressé un bilan d'étape des « Pros de la performance énergétique », dont le ministère est partenaire. Il a insisté sur la nécessité d'aider les entreprises à obtenir un retour commercial sur leurs investissements en faveur du développement durable. Sur

ce point, il a demandé aux ministres d'étudier la possibilité d'encourager les maîtres d'ouvrage publics à introduire dans leurs appels d'offres des critères de performance énergétique, à l'image de la démarche engagée par la communauté urbaine de Dunkerque.

#### Précarité énergétique : 1,2 milliard d'euros de travaux

Afin de lutter contre la précarité énergétique des bâtiments, le ministère a mis en place une enveloppe de 1,2 milliard d'euros qui, pour être mobilisée, requiert la signature de conventions locales. À ce titre, la ministre encourage nos fédérations à se rapprocher des donneurs d'ordre publics locaux pour le déblocage de ces fonds.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

#### Didier Ridoret reçoit Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale

Le 14 décembre dernier, Didier Ridoret a reçu à la FFB le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer. L'occasion de faire un point sur la conjoncture du secteur et les effets du plan de relance. Didier Ridoret a salué le soutien des députés pour le maintien de la TVA à 5,5 % et l'adoption rapide du PTZ+.

### SÉNAT

#### Rencontre de la présidente de l'observatoire de l'accessibilité

Didier Ridoret et Jean-Yves Robin, le président du conseil des professions, ont été reçus le 18 janvier dernier par la sénatrice du Nord Sylvie Desmarescaux, présidente de l'observatoire interministériel de l'accessibilité. L'objectif de ce rendez-vous était de présenter à la sénatrice la mise en place, en juin prochain par la FFB, d'une nouvelle marque, celle des « Pros de l'accessibilité ». Sylvie Desmarescaux a salué cet effort de la profession pour accompagner notamment les maîtres d'ouvrage publics dans la réalisation des objectifs fixés par la Loi handicap de 2005. Pour les marchés privés, Didier Ridoret a demandé à la sénatrice d'examiner avec le ministère du Logement la possibilité d'élargir le périmètre de l'éco-prêt à taux zéro aux travaux de rénovation rendus nécessaires par le handicap ou la dépendance.



## LA FFB AVANCE

### AUTO-ENTREPRENEUR : le combat continue !

Constatant que le régime de l'auto-entrepreneur faisait l'objet de multiples contestations dans le monde artisanal, le groupe UMP de l'Assemblée nationale a donné pour mission aux députés Pierre Morel-à-L'huissier (UMP, Lozère), Bernard Depierre (UMP, Côte-d'Or) et Isabelle Vasseur (UMP, Aisne) d'évaluer le régime et ses dérives après deux années d'application. Les députés Morel-à-L'huissier et Depierre ont été reçus à la FFB le 22 décembre dernier par Didier Ridoret et une délégation artisanale pour prendre connaissance en détail des griefs du bâtiment. Ils ont admis qu'il s'agissait du secteur où le dispositif faisait l'objet des plus vives critiques. Le député de Lozère s'est engagé à venir présenter devant le bureau de la FFB du 17 février les premières conclusions du rapport qu'il rendra au gouvernement.

Par ailleurs, lors de leur rendez-vous avec le secrétaire d'État à l'Artisanat, Didier Ridoret et Pierre Tountevich ont mis en évidence la concurrence déloyale exercée par des auto-entrepreneurs qui très souvent ne déclarent pas l'ensemble de leur chiffre d'affaires. Le ministre a précisé qu'il avait accepté plusieurs aménagements : l'obligation de déclaration du chiffre d'affaires même nul, la radiation automatique des auto-entrepreneurs n'ayant réalisé aucun chiffre d'affaires depuis 24 mois, l'instauration d'une cotisation formation continue de 0,3 % du chiffre d'affaires. Si ces évolutions sont bienvenues, la FFB a indiqué qu'elles ne résolvaient en rien les autres dérives dénoncées dans le bâtiment.

Frédéric Lefebvre propose de renforcer les contrôles de la direction du travail. En revanche, il refuse catégorique-

« Au risque d'être la seule organisation professionnelle à porter ce message, Didier Ridoret a néanmoins clairement indiqué que la FFB continuerait à militer pour la sortie du bâtiment du régime. »

ment de sortir les métiers du bâtiment, comme le réclame la FFB. Au risque d'être la seule organisation professionnelle à porter ce message, Didier Ridoret a néanmoins clairement indiqué que la FFB continuerait à militer pour la sortie du bâtiment du régime. D'autres professions bénéficient déjà d'une telle exclusion, notamment les exploitants agricoles ou les agents immobiliers.

### PHOTOVOLTAÏQUE

#### La FFB et son Union GMPV se mobilisent

À la suite du décret suspendant de façon transitoire l'enregistrement de nouveaux projets d'installation photovoltaïque, le Groupement des métiers du photovoltaïque (GMPV) est intervenu auprès des pouvoirs publics pour que ce gel soit le plus bref possible. Au cours de son rendez-vous avec la ministre de l'Écologie, Didier Ridoret a fait part de l'inquiétude des entreprises, déjà engagées dans des projets d'investissement. Le Président a insisté sur la nécessité de parvenir à des règles stables en matière de rachat de l'énergie afin de permettre un développement serein de la filière. Nathalie Kosciusko-Morizet a indiqué qu'à l'issue de la concertation à laquelle participe actuellement le GMPV, des critères précis et figés devront être déterminés. Elle entend, par ailleurs, mettre à profit les fonds du grand emprunt afin de développer au plus vite une industrie française de panneaux solaires, en mesure de répondre à la concurrence chinoise, de moins bonne qualité. Sur le même sujet, les représentants du GMPV/FFB ont rencontré, le 12 janvier dernier, le cabinet du ministre de l'Énergie, Éric Besson.

### OFFRES ANORMALEMENT BASSES

#### Sensibilisation des élus territoriaux du Sénat

La délégation sénatoriale aux collectivités territoriales a souhaité entendre la FFB afin d'évaluer l'impact économique pour le secteur du bâtiment de l'action des collectivités locales. Le 7 décembre dernier, le président de la commission économique de la FFB, Jacques Chanut, a été auditionné par le vice-président de la délégation, le sénateur Pierre-Yves Collombat (PS, Var) et par le sénateur Edmond Hervé (PS, Ille-et-Vilaine). Au cours de ce rendez-vous, Jacques Chanut a notamment insisté sur les inquiétudes de la profession quant au niveau des prix et à l'attraction nocive des offres anormalement basses, que n'hésitent pas à privilégier certaines collectivités locales. Il a rappelé à la délégation sénatoriale que la FFB avait établi une série de recommandations visant à promouvoir le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. 55 départements ont d'ores et déjà convaincu leur préfet de diffuser aux collectivités locales une circulaire en ce sens.



## LA FFB VEILLE

### MÉDECINE DU TRAVAIL

#### Non à la présidence tournante

Le 27 janvier, à l'occasion de l'examen d'une proposition de loi visant à réformer la médecine du travail, les sénateurs de l'opposition et du centre ont adopté un amendement établissant une présidence tournante à la tête de ces organismes. Si la FFB n'est pas opposée à l'introduction d'une dose de paritarisme, elle conteste en revanche l'adoption d'une telle mesure qui priverait à intervalles réguliers les employeurs de toute maîtrise d'un dispositif qu'ils financent entièrement ! Lors de l'examen du projet de loi relatif aux retraites, une première tentative dirigée par le lobby médical avait déjà dû être contrée, avant que le conseil constitutionnel n'annule l'ensemble des dispositions pour motif d'inopportunité. À nouveau, la FFB va donc se mobiliser pour que la raison l'emporte lors du prochain examen du texte à l'Assemblée nationale. À suivre.

### RÉFORME DE LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE

#### Danger

Le Premier ministre a annoncé la présentation d'un projet de loi de finances rectificative en mai prochain. Ce texte, qui doit réformer le bouclier fiscal et l'ISF, prévoit en contrepartie une refonte de la fiscalité du patrimoine, à laquelle la FFB est extrêmement attentive. Plusieurs pistes sont à l'étude, notamment une augmentation de la taxation des plus-values immobilières de long terme, qui pourrait aussi s'appliquer à tout ou partie des plus-values réalisées sur les résidences principales, aujourd'hui exonérées du champ ; ou bien un relèvement des droits de succession. Dans tous les cas de figure, la hausse de l'impôt frapperait durement l'immobilier. La FFB met en garde les pouvoirs publics contre un alourdissement massif de la fiscalité immobilière, qui conduirait aux mêmes erreurs que celles commises dans les années 1970, avec pour conséquence la pénurie de logements que l'on connaît aujourd'hui. Didier Ridoret a demandé à rencontrer au plus vite les rapporteurs généraux du budget de l'Assemblée nationale et du Sénat.

### PERMIS DE CONSTRUIRE

#### Action contre les recours abusifs

De plus en plus de parlementaires s'inquiètent de la multiplication des recours contre les permis de construire. Lors de la séance publique du mardi 21 décembre 2010, le sénateur Jean-Claude Carle (UMP, Haute-Savoie) a interpellé le gouvernement à ce sujet : « *Si nombre de ces procédures semblent parfaitement justifiées, une certaine proportion d'entre elles paraît abusive.* » Ces abus ont de graves conséquences : engorgement des juridictions administratives et allongement important des délais, coût économique pour l'entreprise en charge du chantier ainsi que pour la collectivité territoriale maître d'ouvrage, etc. Pour faire face à cette situation, une quarantaine de sénateurs ont cosigné une proposition de loi visant à encadrer les recours contre les permis de construire. Le texte prévoit le dépôt d'une consignation comme condition à la recevabilité de la requête. Son montant serait fixé par le juge administratif en fonction des ressources du requérant. La FFB appuie cette initiative, qu'elle aimerait voir enfin aboutir, après l'enlisement de multiples tentatives par le passé. Cette demande est légitime : elle est partagée tant par les donateurs d'ordre publics et privés que par les entreprises.

### TRANSMISSION DES SAVOIRS ENTRE SENIORS ET JUNIORS

#### Un nouveau contrat à l'étude

Afin de favoriser l'entrée dans la vie active des jeunes, le député Michel Zumkeller (UMP, Territoire de Belfort) a déposé une proposition de loi ayant pour but d'instaurer un contrat intergénérationnel dit « juniors-seniors-solidaire ». Fondé sur le volontariat, ce contrat s'adresserait au senior à temps plein dont le départ en retraite est prévu dans un maximum de deux années. En contrepartie d'une diminution de 50 % de son temps de travail, le senior formerait le junior qui serait embauché en contrat de professionnalisation à temps partiel pour compenser les heures libérées par le senior. Interrogée sur ce texte en séance publique, le jeudi 9 décembre 2010, par la députée Arlette Grosskost (UMP, Haut-Rhin), la ministre de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, Nadine Morano, s'est engagée à étudier cette proposition.



## LA FFB S'ENTRETIENT AVEC...

Le gouvernement a décidé de mettre l'accent sur la formation professionnelle et l'alternance. Le bâtiment est l'un des secteurs pionniers en la matière et accueille chaque année environ 90 000 jeunes en apprentissage ainsi que 10 000 en contrat de professionnalisation. De votre point de vue, quelles solutions doivent être préconisées pour encourager les entreprises à former des jeunes ?

La jeunesse doit être notre priorité. Elle cumule taux de chômage record, salaires bas et précarité élevée. La France a deux problèmes bien identifiés. Les seniors quittent trop tôt la vie professionnelle, tandis que les jeunes y entrent trop tard, y compris lorsqu'ils ne font pas de longues études. Pour résoudre cette difficulté, j'ai proposé de mettre en place un « contrat de génération » pour qu'un employeur qui garderait un senior au travail jusqu'à son départ en retraite à taux plein et embaucherait en même temps un jeune en CDI soit exonéré de cotisations sociales sur les deux emplois. Cela permettrait de créer une solidarité entre les générations grâce à une transmission d'expérience. Mais il faut aller plus loin en multipliant les passerelles entre formation et vie professionnelle, en offrant aux étudiants des possibilités d'alternance conjuguant cursus universitaire et activité rémunérée en entreprise ou prérecrutement dans les administrations, ce qui aurait un triple avantage : faciliter les transitions, procurer des revenus aux jeunes et leur permettre de se constituer des droits pour la retraite tout en se qualifiant.

Afin d'inciter les particuliers à réaliser des travaux de rénovation thermique, plusieurs avantages fiscaux – éco-PTZ, crédit d'impôt développement durable – ont été mis en place ces dernières années. Quel premier bilan faites-vous de ces dispositifs ?

Tout ce qui va dans le sens des économies d'énergie est une bonne chose. Mais en multipliant les dispositifs, il y a un risque de perte de cohérence et d'illisibilité, car les familles ne voient plus clair dans des dispositifs qui changent ou perdent leur finalité. Et ce sont les plus modestes qui se découragent en premier et qui ont du mal à avoir accès à l'information. Plus un dispositif est simple, plus il est efficace.

La réforme de la taxe professionnelle et celle des collectivités territoriales ont fait l'objet de vifs débats au Parlement. Quel impact ces mesures peuvent-elles avoir sur les investissements des collectivités ? En cas d'alternance en 2012, reviendrez-vous sur ces deux réformes ?

La réforme de la taxe professionnelle, c'est l'exemple d'une bonne intention qui se transforme en procédure lourde et inadaptée. Le dispositif est devenu incompréhensible et inégalitaire. Il se fait au détriment des petites entreprises qui n'ont pas les moyens de s'offrir les services de cabinets spécialisés. Qu'il soit nécessaire de clarifier les compétences entre les niveaux d'ad-

### François HOLLANDE

Député et président du conseil général de Corrèze, ancien premier secrétaire du Parti socialiste



A publiquement soutenu le maintien de la TVA à 5,5 % dans le bâtiment

« Je ne suis pas favorable à la remise en cause de toutes les baisses ciblées de TVA, et notamment celle mise en place par le gouvernement Jospin sur les travaux de rénovation dans les logements anciens. »

ministration et de réformer la fiscalité des collectivités locales, nous sommes d'accord. Mais la réforme va dans le mauvais sens. Elle se traduit d'ores et déjà par une baisse de l'investissement des collectivités locales, qui pour beaucoup ne sont plus en situation de boucler leur budget. Pendant ce temps, l'État transfère des compétences qu'il ne compense pas. Une grande réforme de la fiscalité locale sera nécessaire. Elle doit être faite dans le souci de la justice, de l'efficacité et de la clarté.

➔ suite page 5



## LA FFB S'ENTRETIENT AVEC... FRANÇOIS HOLLANDE (SUITE)

Le bâtiment présente la particularité d'être frappé de taxation à trois niveaux : lors de sa construction, lors de son utilisation et lors de sa revente. Que proposez-vous pour alléger cette triple taxation qui grève le coût du logement ?

La question qu'il convient de se poser pour chaque impôt, c'est de savoir s'il est adapté à la compétition économique et son utilité sociale. Est-il justifié de taxer la construction ou la transmission ? Ce qu'il faut voir, c'est la plus-value. Ce qu'il faut décourager, ce sont la spéculation et les placements spéculatifs.

Si le Parti socialiste remportait les élections présidentielle et législatives en 2012, envisageriez-vous d'augmenter les charges pesant sur les entreprises et/ou les ménages ?

En 2011, la France affiche un déficit de 100 milliards d'euros et la Sécurité sociale déplore 30 milliards d'euros de découvert. Je ne suis pas de ceux qui font de fausses promesses qui seraient financées par de la fausse monnaie. Les Français doivent connaître la réalité. La réforme fiscale doit donc être la première du quinquennat. Je propose de tout mettre sur la table, de dire ce qu'il y a lieu de réaliser comme économies

et de chercher de nouvelles recettes pour équilibrer les comptes publics. De décider aussi, à cette occasion, ce qui relève de l'effort contributif de chacun, des réformes structurelles de l'État, et ce qui peut être espéré du retour de la croissance. Je propose de fondre l'impôt sur le revenu et la CSG, de repenser les exonérations de cotisations sociales des entreprises, de simplifier l'ensemble de la fiscalité du patrimoine. Et une fois établie cette refonte de notre système de prélèvement, alors il sera possible d'appeler, de manière juste, les ressources nécessaires au financement du présent et de l'avenir.

Sous l'effet conjugué du niveau des prix et de la diminution des délais de paiement, la trésorerie des entreprises de bâtiment est très fragilisée.

L'avance de 20 % dans les marchés publics d'État permet en partie de soulager les entreprises. La FFB souhaiterait que ce mécanisme soit étendu aux collectivités territoriales, certains conseils régionaux s'étant déjà engagés dans cette voie. Qu'en pensez-vous ?

La proposition d'une avance de 20 % dans les marchés publics est intéressante et je la retiens. Je rappelle néan-

« Et je fais une proposition : que l'État et les collectivités locales s'engagent, par le biais de contrats pluriannuels, pour assurer une activité soutenue à tout ce secteur. »

moins que les collectivités locales ont interdiction de présenter un budget en déficit, contrairement à l'État. Aussi faut-il qu'elles puissent disposer d'une trésorerie qui leur permette de couvrir ces avances.

Quels vœux adressez-vous au bâtiment pour l'année 2011 ?

Le secteur du bâtiment est un secteur essentiel pour l'économie française. Je veux aller au-delà de la caricature qui voudrait, comme Martin Nadaud l'avait affirmé, que lorsque le bâtiment va... Au-delà des emplois, ce sont des savoir-faire et des technologies, c'est aussi une capacité d'exportation. Je souhaite donc que le bâtiment retrouve de la visibilité et des perspectives. Et je fais une proposition : que l'État et les collectivités locales s'engagent, par le biais de contrats pluriannuels, pour assurer une activité soutenue à tout ce secteur. ■